



CONTRAT D'ENGAGEMENT

VOLAILLES

Juillet à décembre 2020

1. Les contractants

NOM de l'amapien			
Adresse			
Téléphone		E-Mail	

NOM du producteur	M. et Mme PETIT		
Adresse	Ferme de Vertessec 25 route de Bordeaux 33480 AVENSAN		
Téléphone domicile	05 56 58 15 53	Portable	06 67 83 84 84
E-Mail	http://www.fermedevertessec.com		

2. Les engagements du producteur

M. et Mme PETIT, exploitants de la ferme de Vertessec à Avensan, s'engagent à :

- fournir des volailles et préparations cuisinées ou non, pour une période indiquée en entête du contrat, à raison d'une distribution par mois,
- établir un lien avec les amapiens en étant présents aux distributions dans la mesure du possible et informer les amapiens des traitements utilisés, des difficultés rencontrées...
- être disponibles pour les visites d'exploitation,
- livrer des volailles plumées et vidées (à l'exception des pigeons), les découpes, rôtis et autres préparations sont livrés « prêts à cuire ».

3. Les engagements de l'amapien

M. ou Mme _____ s'engage à :

- régler à l'avance la somme correspondant à la commande selon les modalités de paiement précisées ci-dessous et la remettre au responsable de contrat à la signature,
- venir chercher les produits du contrat pour la période indiquée,
- accepter de participer pour aider à la distribution en cas de nécessité,
- trouver un remplaçant, en cas d'impossibilité prévue, pour retirer la livraison. Dans le cas contraire aucun dédommagement ne sera prévu. Les produits non retirés seront donnés gratuitement aux personnes présentes le jour de la distribution.

4. Les engagements du responsable de contrat

Madame Aurore PELLETIER s'engage à :

- remettre les chèques au producteur,
- préparer les visites d'exploitation et rédiger les comptes rendus,
- gérer la liste des amapiens du présent contrat.

Aurore PELLETIER	06 73 01 14 06 (sms)	api.pelletier@gmail.com
------------------	----------------------	-------------------------

5. Le choix du contrat

Le contrat est établi pour la période du mois de juillet au mois de décembre 2020, à raison d'une livraison tous les mois, équivalent à 6 distributions.

Produits	Prix unitaire TTC (TVA à 5,5% incluse)	09/07	06/08	03/09	01/10	novembre	décembre
Poulet	24,00€						
Poulette	19,00€						
Lapin	18,00€						
Pintade	19,00€						
Canette	19,00€						
Pigeon	9,50€						
Blancs de poulet (x4)*	18,00€						
Cuisses de poulet (x4)*	16,00€						
Blancs de poulet(x2)*	10,00€						
Cuisses de poulet (x2)*	9€						
Magret Canard	10,00€						
Rôti de magret	22,00€						
Rôti de poularde	38,00€						
Rôti de canette	30,00€						
Roti de pintade	30,00€						
Mini rôti de pintade	7,80€						
Saucisses de canard (x6)*	10,00€						
Saucisses de volaille (x6)*	10,00€						
Pâté de volaille noisette 250g	5,00€						
Pâté poulet estragon 250g	5,00€						
Pâté canard olive 250g	5,00€						
Rillettes poulet 150g en tranche sous vide	3,50€						
Tourte de volaille moyenne	11,00€						
Quiche individuelle	3,50€						
Cordon bleu (x2)	8,00€						
Total de la commande**							

*Les découpes, saucisses sont sous vide,

** un chèque à l'ordre de la « ferme de Vertessecc » sera fait par commande mensuelle (max 6 chèques)

6. Les modalités de paiement

Le paiement s'effectuera en chèques libellés à l'ordre de « la Ferme de Vertessecc » (un pour chaque commande mensuelle) datés de juillet 2020 et remis chaque mois au producteur par le responsable du contrat.

7. Les distributions

Les distributions s'effectueront à la salle de permanence (bâtiment dans le prolongement de l'école élémentaire), 2 rue de la Mairie à Ludon-Médoc, le jeudi de 18h30 à 19h30.

Chaque contractant certifie avoir pris connaissance de la « Charte des AMAP » et y adhérer.
Fait en 3 exemplaires le _____ à Ludon Médoc.

L'amapien

Le producteur

Le responsable de contrat

EARL FERME DE VERTESSECC
25, route de Bordeaux - 33480 AVENSAN
SIRET D 394 032 957 00018 Code APE 94 D00103
TVA INTRA FR41 394 032 957
Tel. 05.56.58.15.53
www.fermedevertessecc.com